

Ce document a été numérisé par le CRDP de Rennes

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel pour la

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET PROFESSIONNEL CHARPENTIER SESSION 2010



Ce dossier technique est à rendre en fin d'épreuve E1 – A1, afin d'être redistribué pour les épreuves E1 – B1 et E2

NOM:..... PRENOM:....

Dossier commun aux épreuves :

E1: Etude technique et scientifique d'un ouvrage

A1: Recherche des solutions technologiques

B1: Réalisation des plans d'exécution

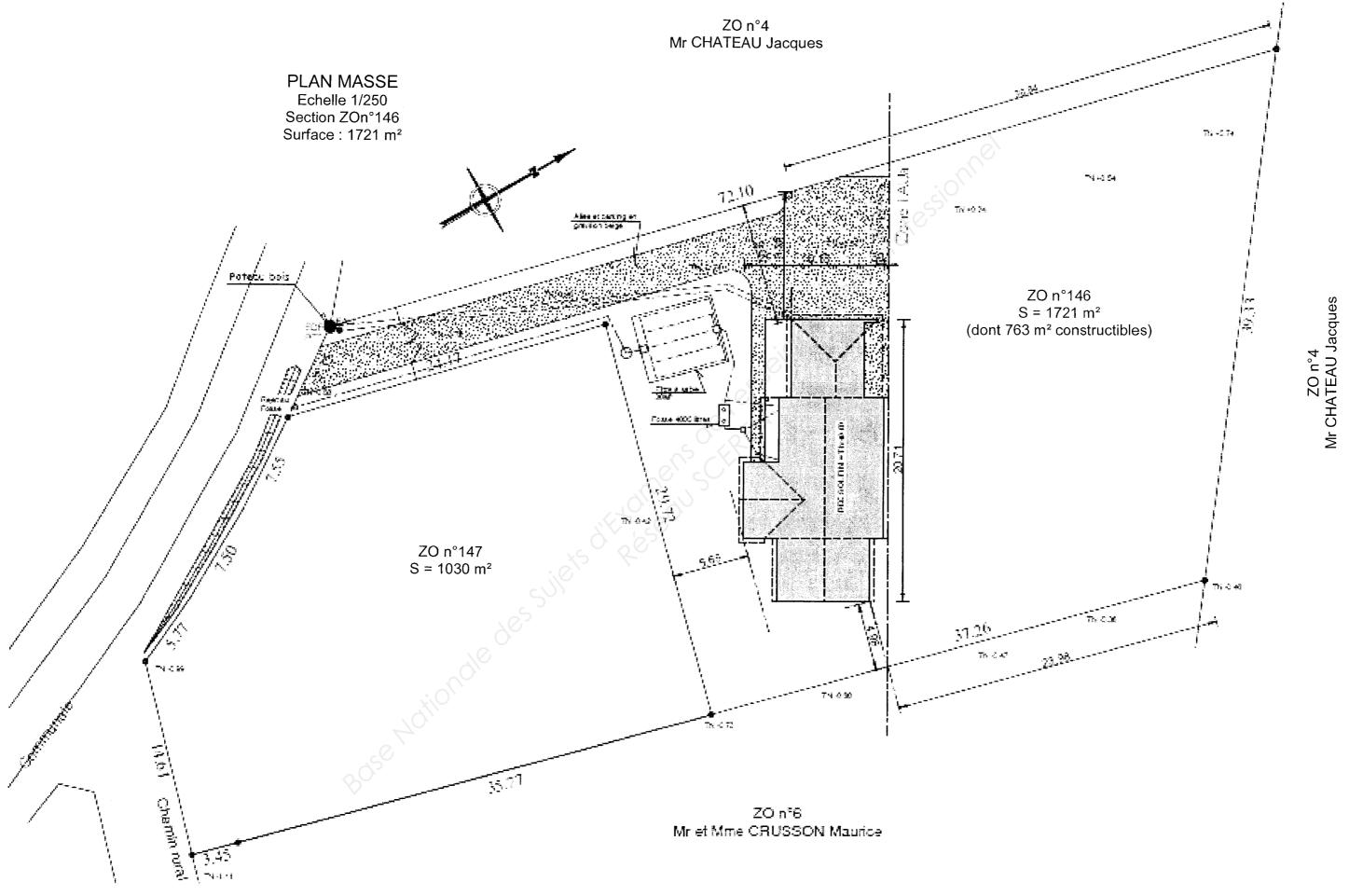
E2 : Préparation de fabrication et de chantier

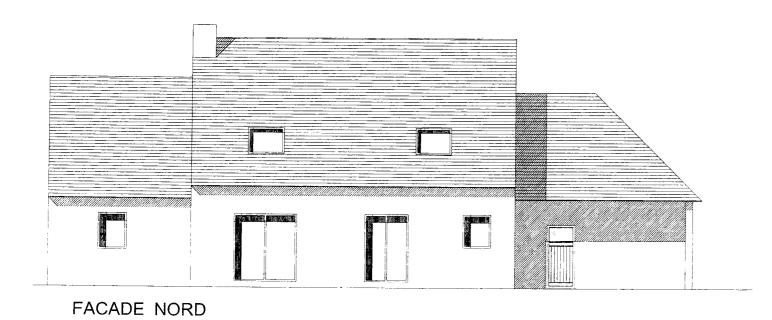
DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

Page 1 / 11	Page de garde / Sommaire
Page 2 / 11	Plan de masse
Page 3 / 11	Façades (Nord-Sud-Est-Ouest)
Page 4 / 11	Plan du rez-de-chaussée
Page 5 / 11	Plan de combles
Page 6 / 11	Plan de toiture
Page 7 / 11	Coupe A-A
Page 8 / 11	Coupe B-B
Page 8 / 11	Coupe C-C
Page 9 / 11	Coupe C-C
Page 10 / 11	Coupe D-D
Page 11 / 11	CCTP - Généralités- Lot Charpente - Couverture

	PREUVE :	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	SPECIALITE : CHARPENTIER	
SESSION 2010	DOSSIER TECHNIQUE	EPREUVE : E1 SOUS - EPREUVE : A1 - Recherche des solutio B1 - Réalisation des plans e EPREUVE : E2		Calculatrice autorisée : OUI
Durée :		Coefficient :	Sujet n° 431-432 et 433-EG10	Page : 1 / 11



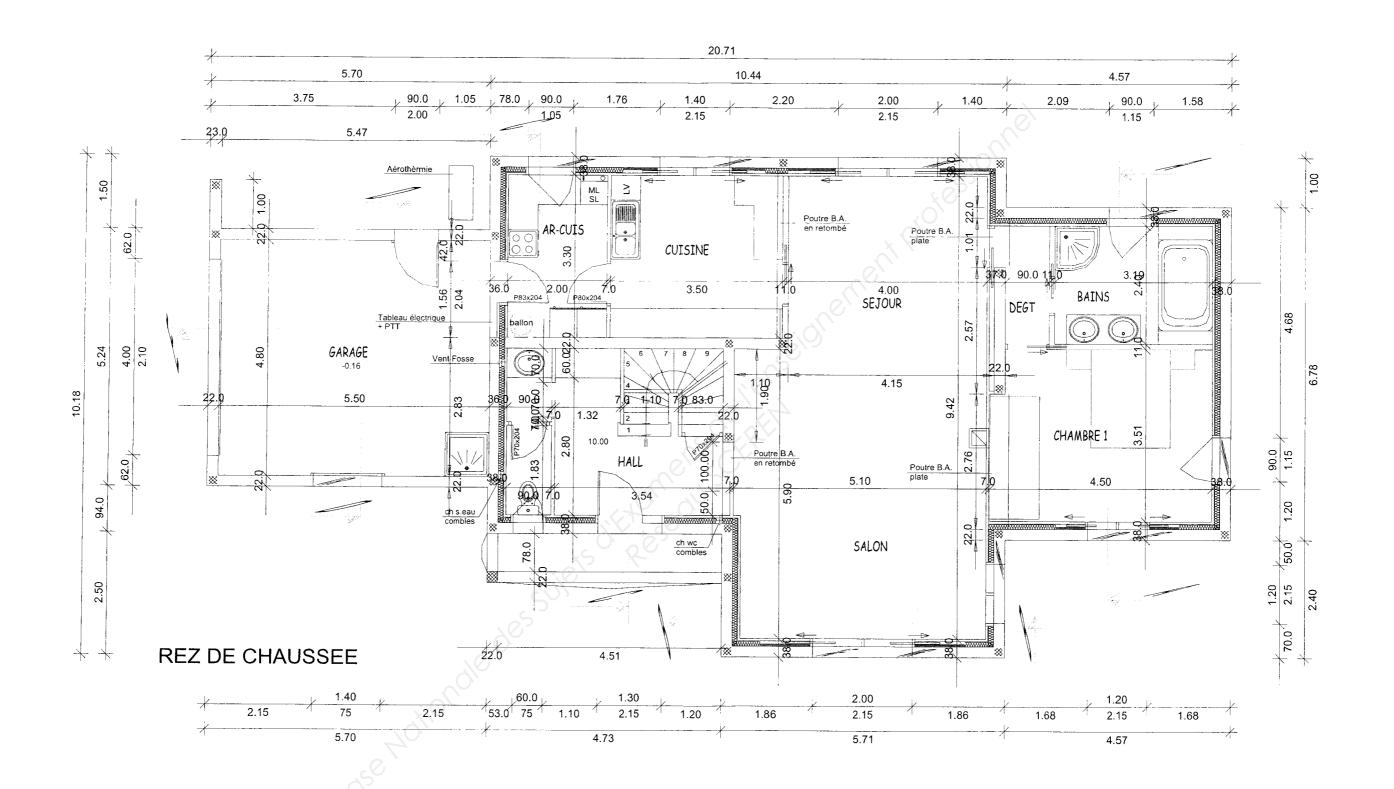


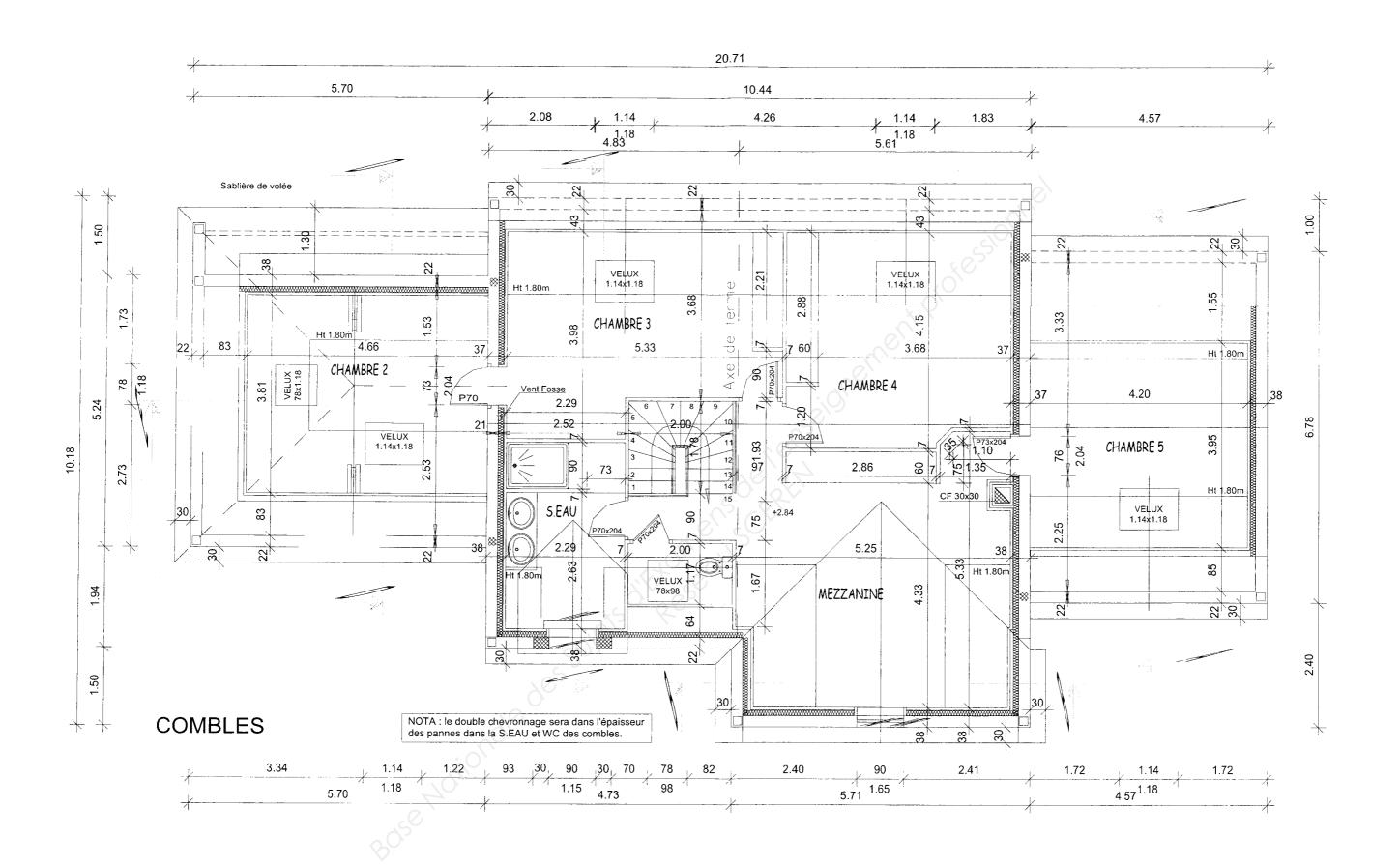


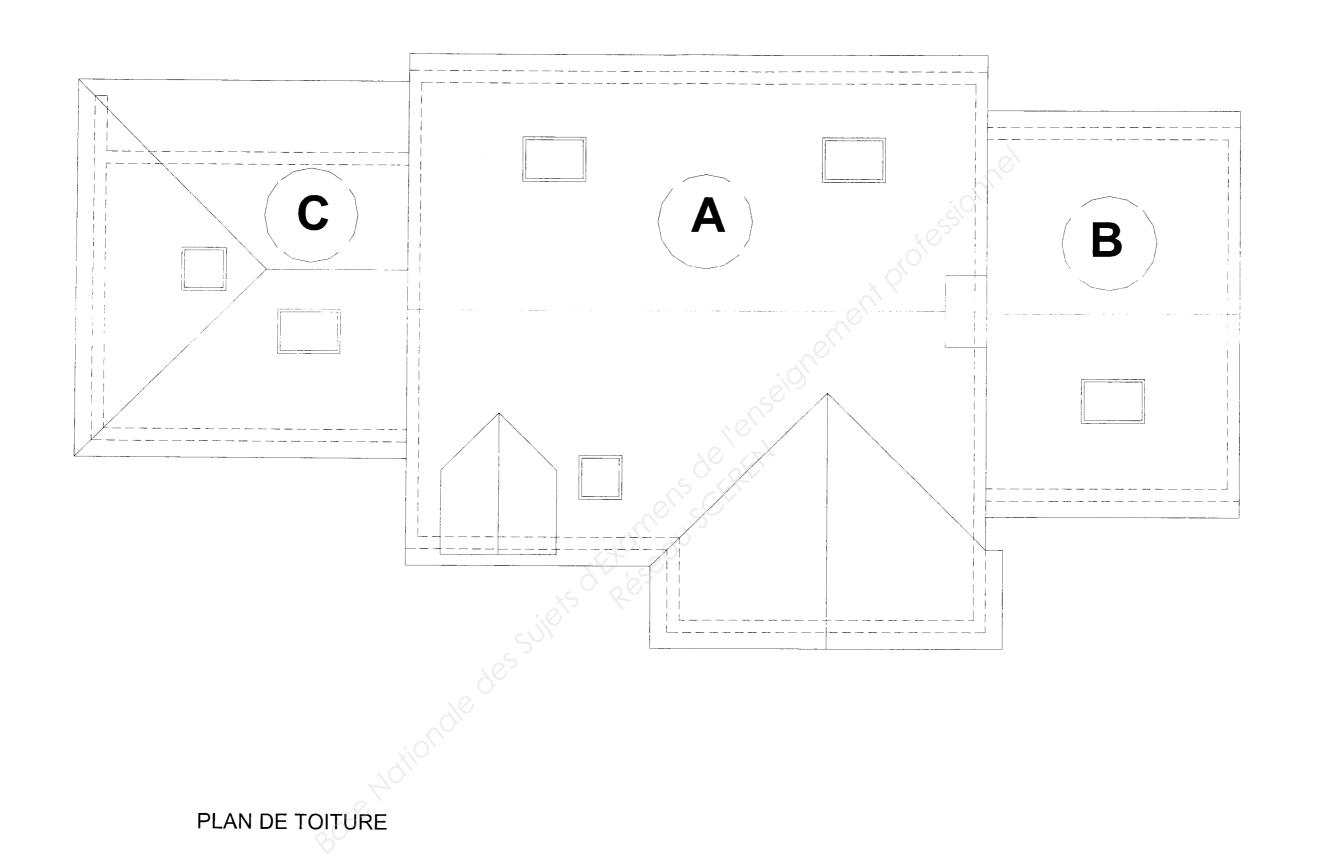
FACADE SUD



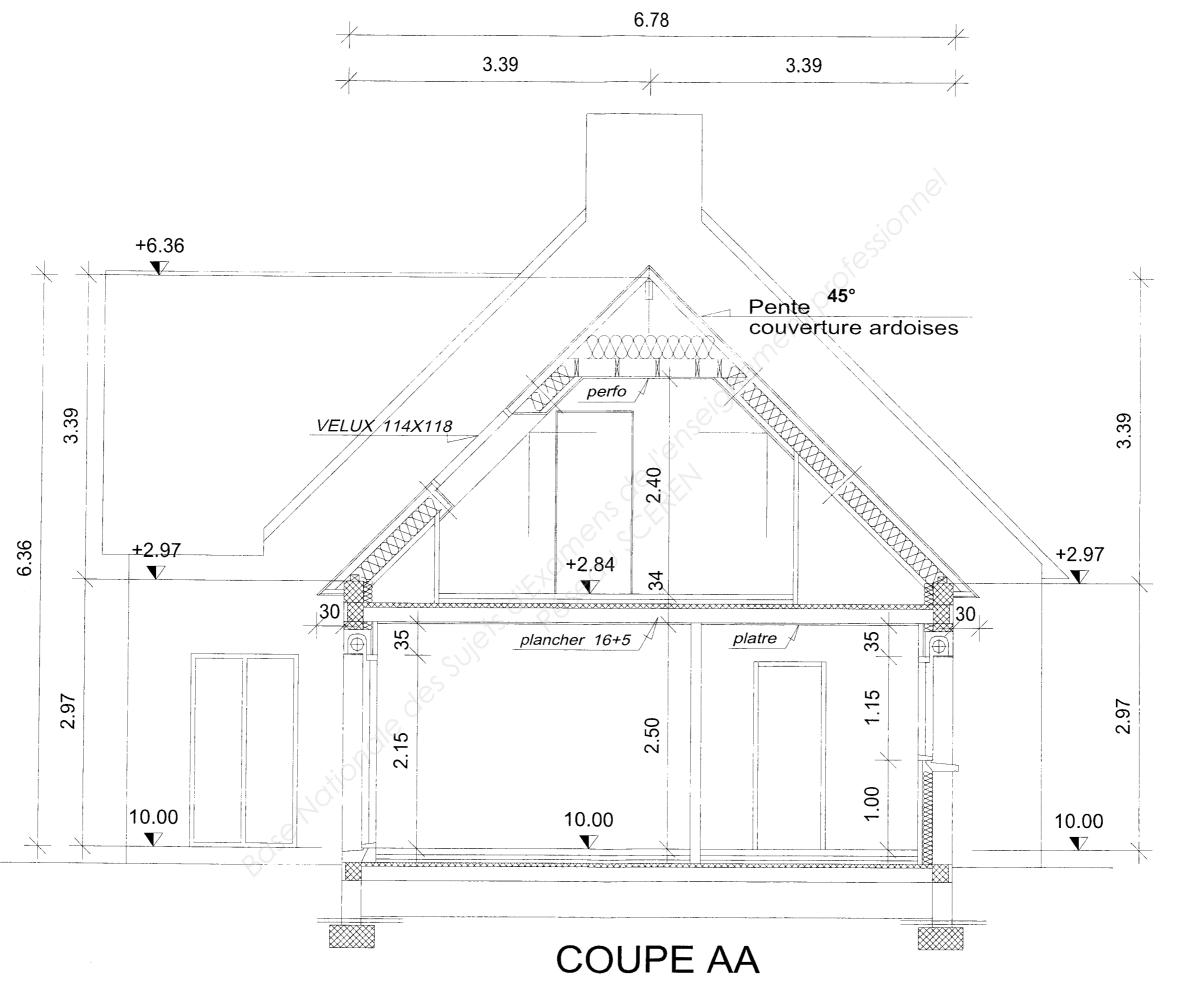
FACADE OUEST

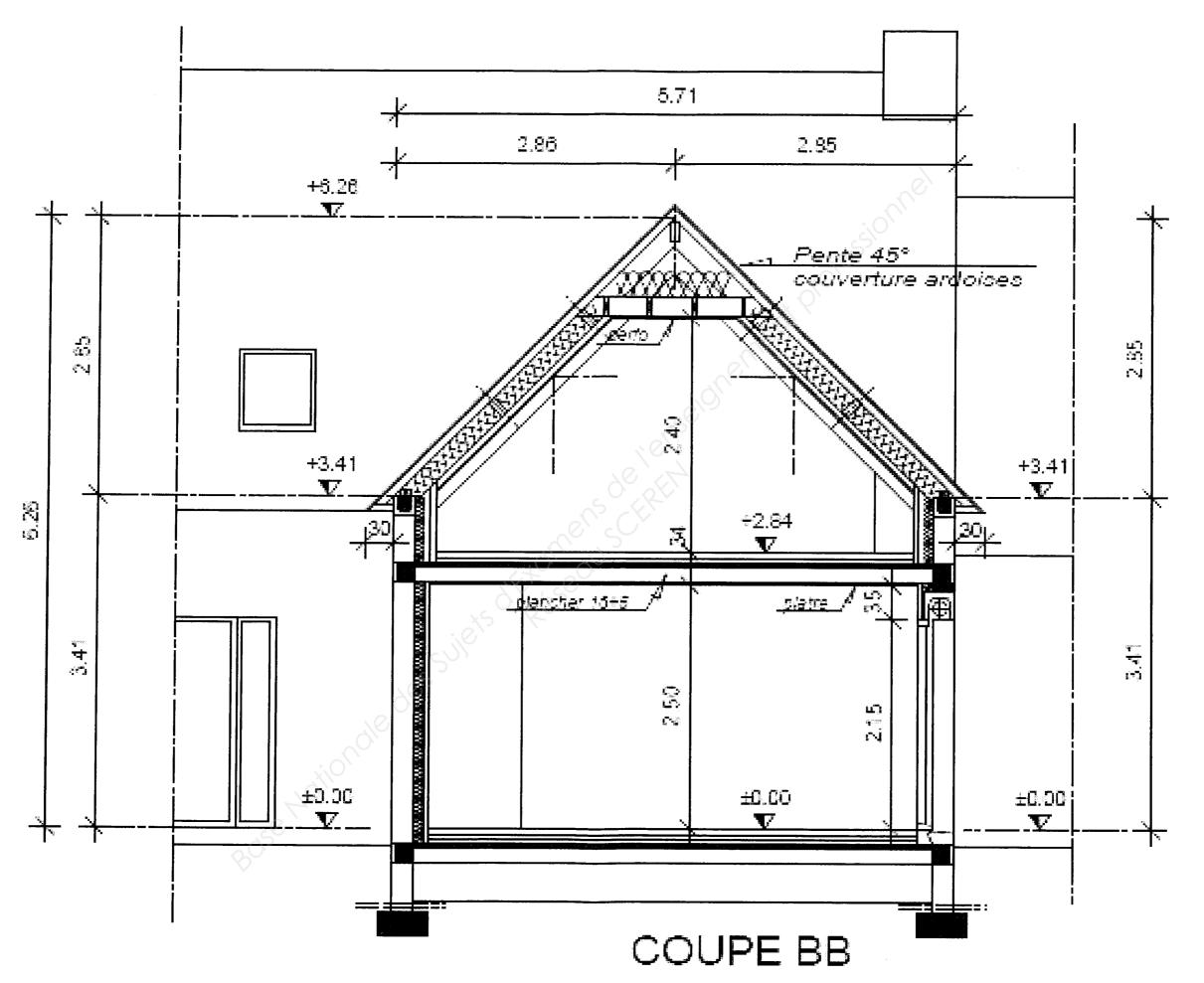


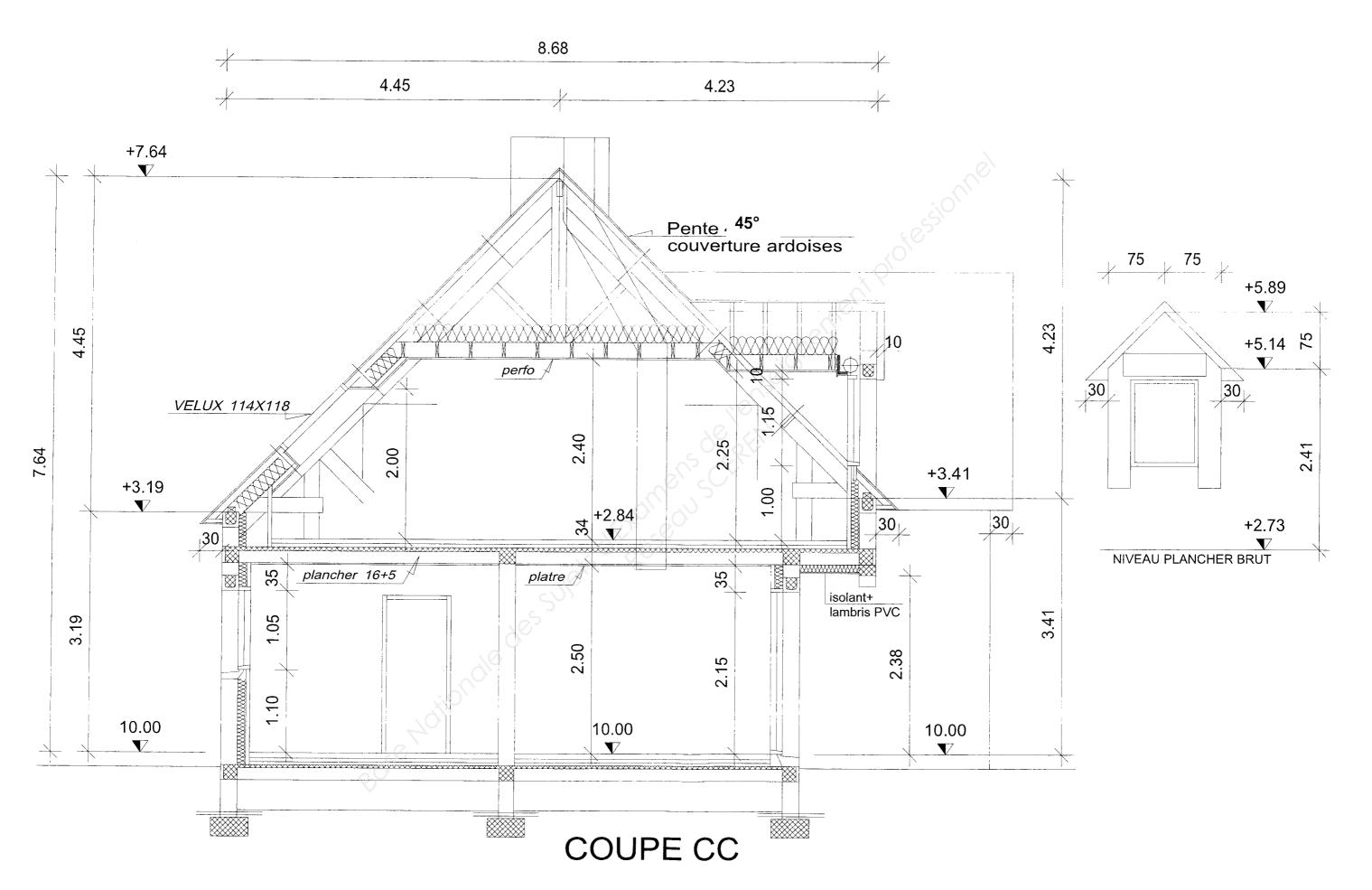


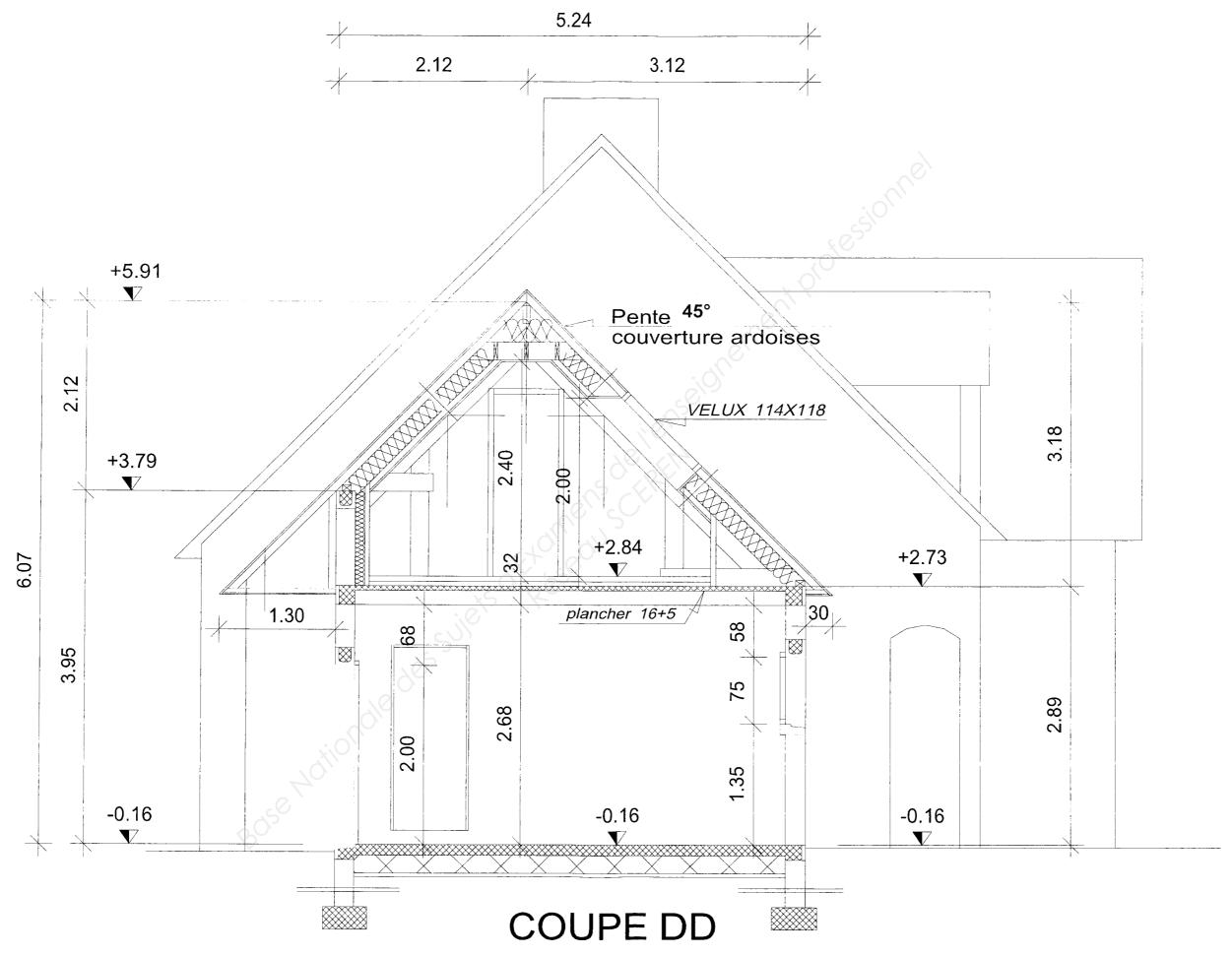


BP CHARPENTIER









- GENERALITES -

MAITRE D'OUVRAGE: M. DUPINDUR

> Avenue de la Plage 50 400 GRANVILLE

MAITRE D'ŒUVRE: Art & Bois Réalisation

Parc d'Activité

50 170 PONTORSON

NATURE ET LIEU DES TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

22 520 BINIC

EXTRAIT DU CCTP

- CHARPENTE - COUVERTURE -

1 – GÉNÉRALITÉS

NORMES ET RÉGLEMENTS

Les travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents

- D.T.U. n° 30, 31.1, 31.2, 36.1, 36.4, 40.2, 40.21, 40.41, 60.32.
- Règles TH K 77, TH G, TH BV, TH C, NV, CB 71.
- Normes Françaises NF, Européennes.
- Cahier des charges de l'IRABOIS.
- Cahier C111 du CTBA.
- Cahier des spécifications du CSI.

Cette liste n'est pas limitative.

En outre, l'entrepreneur est tenu de signaler au maître d'œuvre tout changement ou modification de ces normes et règlements intervenants en cours de réalisation.

Les différents matériaux mis en œuvre seront toujours conformes aux normes en vigueur.

VERIFICATIONS

L'entrepreneur devra, par une étude personnelle, vérifier les cotes portées sur les différents plans et s'assurer des possibilités de mise en œuvre. Aucune cote ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

CALCULS

Les notes de calcul des ossatures devront être établies par l'entrepreneur ou un bureau d'études spécialisé et être remises au maître d'œuvre. Les dossiers d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur.

CARACTÉRISTIQUES DES BOIS

La charpente sera exécutée en bois résineux C 24 (densité 500 kg/m³). Les bois seront sains, sans trace de gerçure gelivure, taillés à vives arêtes, commercialement secs avec un taux d'humidité de 15 % maximum.

Les éléments de charpente stockés sur chantier seront protégés des intempéries.

PROTECTION DES BOIS

Le présent C.C.T.P. fait obligation à l'entrepreneur d'appliquer un traitement fongicide, insecticide et ignifuge sur toutes les pièces de bois de l'ensemble des charpentes avec garantie décennale. Les traitements des bois seront de classe 2 pour les pièces non soumises aux agressions extérieures, de classe 4 pour les bois soumis aux intempéries (réf: NFB 50.100).

Après assemblage et mise en place des bois, l'entrepreneur procèdera aux retouches nécessaires de façon à imprégner les surfaces mises à nu au cours du travail.

L'entrepreneur est tenu de fournir le certificat de traitement des bois à l'autoclave CTB plus attestation AFPB certificat d'agrément d'applicateur et fiches techniques des produits de traitement devront être fournis lors de la livraison des bois sur le chantier

IMPRESSION

Toutes les pièces de charpente ou ouvrage bois apparents à l'extérieur recevront, à la charge du lot Peinture, une couche d'impression avant pose ou scellement (et en particulier les éléments d'avant-toits).

ASSEMBLAGES

Les pointes et broches nécessitées par les assemblages de charpente seront prévues en acier galvanisé ou techniquement équivalent.

Les pannes sont assemblées par coupe en sifflet de 0.30 m de longueur (mesuré sur le chant). L'encastrement des pannes dans la maçonnerie ne peut être inférieur à ¼ ni supérieur à ¾ de la largeur de ces dernières.

Les boulons, tirefonds et équerres nécessaires à l'assemblage des charpentes seront en acier galvanisé ou techniquement équivalent, ils seront employés avec rondelles normalisées égales à trois diamètres du boulon.

DIVERS

L'entrepreneur devra tous les scellements et calfeutrements au mortier relevant de son lot. L'entreprise est responsable de la fixation mécanique de ses ouvrages. La ventilation des combles sera conforme aux normes en vigueur.

2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHARPENTE

Charpente: Pente toiture 45°

Sections retenues pour

: 7.5 * 20 cm : les fermes : Jambe de force : 5 * 15 cm **Blochets**

: 7.5 * 20 cm Semelle

 : pièces passantes; sablière : 5 * 15 cm

: 7.5 * 20 cm pour les parties de bâtiment repéré A et B. Panne

Inclus la sablière de volée.

: 7.5 * 22.5 cm pour la partie de bâtiment repéré C. Panne

Chevrons de section 63 * 75 mm posés à entraxe de 0.40 m.

- Bois rabotés pour charpente ou toute pièce apparente.

Isolation en toiture :

- ❖ Laissé à la proposition de l'entrepreneur en respectant la réglementation thermique en vigueur.
- ❖ Les plafonds en rampant de toiture devront avoir une finition lambris naturel en bois du nord.

COUVERTURE

Partie courante :

Couverture en ardoises naturelles posées au crochet inox (45 daN/ m²). Sur volige 18 mm en Sapin du nord traité (densité de 500 kg/m³).

Sujet n° 431-432 et 433-EG10 Page 11 / 11 Epreuves E1 – A1 et B1 et E2 BP CHARPENTIER